

DÉROGATION MINEURE

155 à 175, rue Notre-Dame

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 20 octobre 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 155 à 175, rue Notre-Dame à Repentigny, portant le numéro de lot 6 398 342, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 17 septembre 2026.

L'objet de cette demande est de permettre l'implantation de quatre (4) équipements électriques dans la cour située entre le centre commercial (IGA) et le bâtiment commercial d'usage restaurant (Tim Hortons) afin de desservir deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques alors que le règlement permet uniquement les bornes de recharge électrique dans cette cour sur l'immeuble, formant un ensemble intégré composé de plusieurs bâtiments, situé au 155 à 175, rue Notre-Dame, portant le numéro de lot 6 398 342.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 29^e jour du mois de septembre 2026.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers", written in a cursive style.

Me Stéphane Desrochers, avocat